

Juillet 1997



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFERENCE

Vingt-neuvième session

Rome, 7-18 novembre 1997

**LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN: MESURES PRISES ET
NOUVELLES DISPOSITIONS REQUISES**

LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN: MESURES PRISES ET NOUVELLES DISPOSITIONS REQUISES

I. SUIVI DE LA RESOLUTION 7/95 (LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN) ADOPTEE PAR LA CONFERENCE A SA VINGT-HUITIEME SESSION

1. La Conférence, dans sa Résolution 7/95, a demandé une assistance technique et financière pour intensifier la lutte préventive contre le criquet pèlerin et a souligné la nécessité de renforcer le volet "criquet pèlerin" du Programme EMPRES, qui permettra de coordonner et d'appuyer la lutte préventive.
2. La Résolution demande également à la communauté internationale un accroissement du flux des ressources d'urgence allouées à la lutte contre le criquet pèlerin dans les zones qui ne sont pas encore couvertes par le Programme EMPRES. Les zones en question comprennent la région de l'Ouest (Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest), et la région de l'Est (Afghanistan, Inde, Iran, Pakistan). Dans ces deux régions, des ressources nationales et internationales ont été mobilisées pour empêcher toute concentration importante de criquets au cours de la période à l'étude.
3. La Résolution invite également à créer un fonds de secours pour faire face à des situations d'urgence provoquées par des invasions de criquets pèlerins. Certains donateurs qui appuient la lutte contre le criquet pèlerin permettent un certain degré de souplesse dans l'utilisation de leurs contributions, mais un appui extrabudgétaire n'a pas encore été fourni pour la création d'un fonds pour imprévus, séparé ou rattaché à EMPRES.
4. Les opérations de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin relèvent principalement des unités antiacridiennes nationales. Toutefois, comme le criquet pèlerin est une espèce migratrice, la maîtrise des populations doit être assurée sur toute l'aire de répartition du criquet pèlerin; c'est dire si la coopération, la coordination et l'échange de données à jour revêtent une importance fondamentale. La capacité et la viabilité des unités nationales ainsi que leur possibilité d'accès rapide aux informations concernant le criquet pèlerin restent au coeur des activités antiacridiennes entreprises par la FAO.
5. La Résolution 7/95 demandait de considérer l'extension du Programme EMPRES à d'autres régions et spécialement la région occidentale de l'aire de répartition du criquet pèlerin. Une étude préliminaire a été réalisée dans cette région en 1996; la formulation proprement dite a débuté en septembre 1997, et il est prévu qu'un programme sera mis au point définitivement d'ici la fin de 1997. La mission de formulation sera réalisée grâce à un appui financier de la France.

II. MESURES PRISES ET INTERVENTIONS D'URGENCE

6. A la suite de la restructuration, les opérations antiacridiennes d'urgence relèvent maintenant du Bureau des opérations spéciales de secours (TCOR) alors que l'Unité technique principale est le Service de la protection des plantes (AGPP). A la suite de cette réforme, il a été mis fin aux activités du **Centre d'interventions antiacridiennes d'urgence (ECLO)** en décembre 1995. L'Unité technique principale reste en contact avec les pays situés dans l'aire d'invasion du criquet pèlerin et avec les donateurs sur tous les aspects ayant trait à la coordination, à la collaboration et aux contributions aux campagnes antiacridiennes.
7. Le **Programme de coopération technique (PCT)** a joué un rôle primordial dans le financement rapide de projets d'aide d'urgence pour la lutte antiacridienne, projets qui ont souvent assuré la soudure jusqu'à l'arrivée des ressources mobilisées auprès de la communauté internationale.
8. Outre le soutien du Programme ordinaire, des contributions provenant de diverses sources ont permis globalement de maîtriser les recrudescences acridiennes; celles-ci provenaient des

donateurs traditionnels, des pays touchés par les invasions acridiennes et d'un pays désireux d'aider un pays voisin.

9. La FAO a continué à assurer le Secrétariat des trois **Commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin** pour l'**Afrique du Nord-Ouest**, la **Région centrale** et l'**Asie du Sud-Ouest**, ainsi que de l'organisme de coordination d'ensemble à savoir le **Comité de lutte contre le criquet pèlerin** et son **Groupe technique**. Un nombre important de pays touchés par les invasions acridiennes contribue aux fonds fiduciaires respectifs de ces organismes. L'organisation régionale **OLCP-EA** continue à fonctionner, mais il lui reste à résoudre ses problèmes financiers. L'**OCLALAV**, en Afrique de l'Ouest, a été réduite à un simple bureau de coordination.

III. EMPRES

10. EMPRES, Programme spécial du Directeur général, a vu le jour à la suite de son approbation par le Conseil à sa cent sixième session, en juin 1994. Il appuie les mesures nationales et internationales de prévention des situations d'urgence causées par les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes. S'agissant des ravageurs des plantes, EMPRES se concentre sur les activités de lutte contre le criquet pèlerin. Après l'approbation du Programme EMPRES, des consultations intensives ont eu lieu avec les pays touchés et les donateurs pour définir les priorités et les grandes lignes d'action. Il a été convenu qu'un programme à long terme devait être établi mais que dans l'immédiat, l'attention devrait se concentrer sur la région centrale comprenant les pays situés en bordure de la mer Rouge, car par le passé, c'est de cette zone que sont parties nombre d'infestations. Trois éléments clés ont été identifiés: **Alerte rapide**, **Intervention rapide** et **Recherche**. En 1995, on a lancé des activités pilotes, concentrées sur le renforcement des capacités nationales et l'amélioration de l'information.

11. Lors de la vingt-huitième session de la Conférence, la planification du Programme pour la Région centrale était pratiquement terminée. Le Programme était conçu comme un effort de collaboration entre les pays touchés par les invasions acridiennes, les donateurs et la FAO, afin de renforcer les systèmes d'alerte rapide et d'intervention rapide dans la région. Il y avait en outre un élément suprarégional consacré à la recherche acridienne. Le Programme ordinaire a fourni des crédits pour appuyer les activités d'EMPRES et une aide est maintenant reçue de l'Allemagne, de la Belgique, des Etats-Unis, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse. Les activités de recherche sont appuyées par le FIDA.

12. Tous les pays participants de la région (Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Oman, Arabie saoudite, Somalie, Soudan, Yémen) ont désigné des Chargés de liaison. Lorsque le présent document a été établi, six pays avaient déjà signé un protocole d'accord concernant EMPRES et trois autres étaient sur le point de le faire. Les progrès réalisés grâce au Programme de la région centrale sont les suivants, par grands éléments:

a) Alerte rapide

Les opérations de prospection ont été renforcées dans les principaux pays par la fourniture d'équipements, de formation et, le cas échéant, d'un appui opérationnel. Des progrès ont été réalisés dans la mise au point des images par satellite pour détecter le verdissement de la végétation dans les habitats de prédilection des criquets pèlerins. Un réseau d'échange d'informations par courrier électronique a été créé. Des procédures de stockage électronique des informations sur les prospections et les activités de lutte sont en phase d'élaboration. Une Consultation d'experts s'est tenue sur l'amélioration des méthodes de prospection acridienne.

b) Intervention rapide

On a renforcé la capacité des pays de la région centrale pour leur permettre de mener des opérations antiacridiennes rapides et efficaces, moyennant la fourniture d'équipements essentiels, de conseils techniques (y compris pour les plans d'intervention) ainsi que des services

de consultant, des activités de formation et, le cas échéant, un appui opérationnel. A l'occasion d'un atelier régional, il a été possible d'étudier les techniques de pulvérisation aérienne; des tests préliminaires ont été réalisés sur des techniques améliorées. Depuis 1992, les campagnes antiacridiennes ont été évaluées par des consultants nationaux dans trois pays importants de l'aire d'invasion du criquet pèlerin, et les leçons tirées permettront d'améliorer les campagnes futures. Les dispositions applicables aux plans d'intervention ont été réexaminées et ces plans sont actuellement incorporés dans des programmes nationaux.

c) Recherche

Dans ce domaine, la FAO estime que sa principale tâche est d'identifier les possibilités de recherche, de coordonner les programmes de recherche et de mobiliser des fonds pour appuyer les recherches nécessaires.

La FAO a directement réalisé des recherches acridiennes dans le cadre d'accords de fonds fiduciaires. Outre les travaux sur la télédétection, une grande étude est en cours sur les aspects économiques de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin. Une première analyse de cette question complexe sera présentée lors d'un atelier prévu pour septembre 1997. Des recherches sont également en cours, dans le cadre d'un projet exécuté en Mauritanie, sur divers aspects de la lutte antiacridienne. On s'efforce actuellement de trouver les moyens de réduire les doses de pesticides. Au cours des cinq dernières années, un projet réalisé au Sénégal a étudié les retombées sur l'environnement des pulvérisations effectuées en lutte antiacridienne. Une nouvelle phase du projet est à l'examen. Un appui a également été fourni pour encourager l'emploi, en lutte antiacridienne, de mycopesticides, sans danger pour l'environnement.

Des recherches importantes sur le criquet pèlerin ont également été réalisées par plusieurs organisations, notamment: GTZ, NRI/Royaume-Uni, ICIPE, LUBILOSA, Micotech/Université d'Etat du Montana et Université d'Oxford. Le FIDA fournira des fonds extrabudgétaires pour faciliter la coordination et la création d'une tribune où seraient traitées les questions de recherche sur le criquet pèlerin.

13. Au cours de l'exercice 1996/97, des crédits du Programme EMPRES ont servi à appuyer les prospections et autres activités connexes dans les pays sahéliens de la région occidentale et aussi, à une moindre échelle, dans la région d'Asie du Sud-Ouest.

14. Le Programme ordinaire continuera à appuyer les activités d'EMPRES pendant l'exercice 1998/99. Actuellement, le Programme réalisé dans la région centrale reçoit un appui d'un certain nombre de donateurs et du Programme ordinaire. Dans la Région de l'Ouest, Le Programme est conçu comme un effort de coopération entre les pays d'Afrique du Nord-Ouest et des pays du Sahel. Une aide des donateurs sera requise dans cette région pendant plusieurs années, notamment pour appuyer des activités dans les pays du Sahel.

IV. SITUATION ACTUELLE DU CRIQUET PELERIN

15. Dans la **Région de l'Ouest**, des essaims de criquets ont pondu en Afrique du Nord-ouest au début de 1996, d'où formation de bandes larvaires et de nouveaux essaims au printemps dans le nord de la Mauritanie et le sud du Maroc, en Algérie et en Libye. Des essaims qui avaient pu échapper aux opérations de lutte se sont ensuite déplacés, par vagues, vers le Sahel (Mauritanie, Mali et Niger) où ils se sont reproduits au cours de l'été 1996. Les opérations de lutte ont permis de réduire les populations, mais n'ont pas pu empêcher la formation de nouveaux essaims qui se sont dirigés vers le Maroc à la fin de l'année, où ils ont constitué une menace pour les importantes terres agricoles de la Vallée du Souss. Les opérations de lutte menées au Maroc à la fin de 1996 ont empêché les dégâts aux cultures. Comme les pluies d'hiver/printemps de 1996/97 ont été très rares dans la région, les infestations n'ont pas pu reprendre et les criquets n'ont pas pu se déplacer en nombre vers le Sahel pour s'y reproduire au cours de l'été 1997. En conséquence, vers le milieu de l'été, il n'y avait que de faibles concentrations d'ailés dans certaines zones du sud de la

Mauritanie et du nord du Mali. Au cours de cette période, la FAO a fourni aux pays de la région une assistance technique pour les opérations de prospection et de lutte.

16. Dans la **Région centrale**, des essaims provenant des reproductions estivales de 1995 qui avaient eu lieu le long de la frontière entre le Soudan et l'Erythrée ont traversé la mer Rouge pour arriver dans les plaines côtières de l'Arabie saoudite en automne. Des opérations de lutte ont été effectuées dans la première moitié de 1996 contre des bandes larvaires et de nouveaux essaims en Arabie saoudite et, dans une moindre mesure, au Soudan et au Yémen. Au cours de l'été, il y a eu des reproductions à l'intérieur des terres au Yémen à la suite des précipitations causées par un cyclone. Des bandes larvaires et de nouveaux essaims sont donc apparus en automne et il a fallu prendre des mesures de lutte. Des essaims et des ailés ont pu s'échapper et se diriger vers le nord de la mer Rouge à la fin de 1996 et pondre sur un vaste territoire situé le long des plaines côtières d'Arabie saoudite où des pluies particulièrement abondantes étaient tombées. Des opérations antiacridiennes de grande ampleur ont donc été nécessaires en Arabie saoudite au cours du premier semestre de 1997 et près de 350 000 hectares ont été traités par pulvérisation aérienne ou par des équipes au sol. Cela a permis d'éviter la formation d'essaims à grande échelle et la migration des criquets vers les régions de l'Ouest et de l'Est. Les opérations antiacridiennes ont été de moindre ampleur sur le littoral du Soudan. En été, des reproductions étaient en cours à l'intérieur des terres du Yémen et du Soudan à cause des ailés qui avaient échappé aux activités de lutte en Arabie saoudite. On suit de près la situation pour détecter les premiers signes de recrudescence. Au cours de cette période, le personnel de la FAO chargé des prévisions a suivi activement l'évolution des infestations acridiennes; il s'est rendu dans les pays, afin d'évaluer directement la situation et de donner des avis aux pays et donateurs.

17. Dans la **Région de l'Est**, le nombre de criquets a augmenté dans l'ouest du Pakistan et l'est de l'Iran lors de l'hiver 1995 et, dès le printemps suivant, il a fallu mener des opérations de lutte contre des bandes larvaires et de petits essaims. Les ailés nés en été le long de la frontière entre l'Inde et le Pakistan ont envahi à nouveau cette zone à la fin de 1996. Les conditions étaient toutefois moins favorables et le nombre de criquets n'a pas fortement augmenté au cours du printemps suivant. En été 1997, il y a eu des reproductions à petite échelle le long de la frontière entre l'Inde et le Pakistan. Au cours de ces deux années, la FAO a organisé des prospections conjointes irano-pakistanaïses au printemps ainsi que des réunions mensuelles à la frontière indo-pakistanaïse pour échanger des informations pendant la saison de reproduction estivale.

18. Selon les informations actuellement disponibles, l'activité acridienne commence à baisser et tend vers une période de rémission, mais des activités régulières de suivi doivent être entreprises pour surveiller de près la situation; par ailleurs, des interventions rapides sont essentielles pour limiter les concentrations de criquets et éviter ainsi la formation d'essaims qui pourraient menacer la sécurité alimentaire de l'Afrique et de l'Asie. Il est indispensable de maintenir et parfois de renforcer les structures nationales pour permettre la réalisation de ces activités et éviter l'apparition d'un fléau comme celui qui a sévi à la fin des années 80.

V. DECISIONS PROPOSEES

- La Conférence demande à la communauté internationale et aux pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin de continuer à appuyer le Programme EMPRES (volet "criquet pèlerin") dans la Région centrale et d'appuyer la mise en oeuvre du Programme dans la Région de l'Ouest.
- La Conférence invite les pays situés dans l'aire d'invasion du criquet à continuer à renforcer de façon durable leurs équipes de prospection et de lutte antiacridienne car il s'agit d'un élément fondamental de la lutte préventive contre le criquet.
- La Conférence demande aux pays situés dans l'aire d'invasion du criquet de réévaluer les structures régionales existantes de lutte antiacridienne afin de:
 - a) assurer une couverture géographique appropriée;

- b) mettre en place un montage financier réaliste qui permette aux Etats Membres de prendre des mesures conjointes.